

Aménagement de la rue Pierre de Coubertin

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à l'aménagement d'une piste cyclable entre la COBAS et la Ville de La Teste de Buch

Note explicative de synthèse

Dans le cadre du plan de rénovation de la voirie communale, la Ville de La Teste a programmé l'aménagement de la rue Pierre de Coubertin. Cette rue est l'accès principal du collège Henri Dheurle. Un diagnostic sécurité a été réalisé en 2020, démontrant la nécessité de réaménager totalement la rue, afin de sécuriser les accès pour tous les modes de déplacements au collège et gérer au mieux les stationnements en heure de pointe. Ainsi, un projet a été étudié en intégrant ces différentes problématiques, avec le réaménagement complet de la voirie avec la séparation d'un ilot central, la création de places de stationnement, la création d'une zone 30 clairement identifiée, d'une piste cyclable et de trottoirs confortables. L'aménagement cyclable a pour vocation de constituer une continuité avec les pistes cyclables existantes et futures à proximité.

La Ville de La Teste assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération, notamment en réalisant concomitamment la voirie, les trottoirs, et la piste cyclable pour des raisons économiques et techniques.

Ainsi, dans le cadre de ces compétences en mobilité sur le bassin sud d'Arcachon et conformément à l'article L 5216-71 du Code Général des Collectivités Territoriales, la COBAS confie à la Ville de la Teste la réalisation de la piste cyclable située sur la rue Pierre de Coubertin, qui mesure 360 ml.

Dans le cadre de l'appel à projet « Plan Relance Vélo », le projet de maillage cyclable depuis le giratoire de Curepipe jusqu'au centre-ville en passant par le collège a été retenu. L'Etat s'engage à subventionner 98 985 € pour la totalité du projet. Un premier versement de 20 000€ a été demandé pour l'année 2022 dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Pierre de Coubertin.

La présente convention fixe le cadre juridique, les attributions et les responsabilités de la commune, les modalités d'exécution et le financement, entre la COBAS et la Ville de La Teste de Buch.

Le coût des travaux d'aménagement de la piste cyclable s'élève à 70 597.20 € TTC. Dans le cadre de cette opération, avec la subvention du Plan Relance Vélo de 20 000€, la COBAS s'engage donc à financer 50 597.20€.

Objet de la délibération :

- ACCEPTER la convention établie entre la COBAS et la commune de La Teste de Buch
- AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention ;

**CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT
D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE LA COMMUNE DE LA
TESTE DE BUCH ET LA COBAS SITUEE RUE PIERRE DE
COUBERTIN À LA TESTE DE BUCH**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ARCACHON SUD, représentée par son président, Marie-Hélène DES ESGAULX, agissant au nom de la COBAS, autorisé à cet effet par délibération n°du Conseil Communautaire en date du

D'UNE PART,

ET :

LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH, représentée par son maire, Patrick DAVET, agissant au nom de la Ville de la Teste de Buch, autorisée à cet effet par délibération n°du Conseil Municipal en date du.....et désignée dans ce qui suit par le terme « La Ville »

D'AUTRE PART.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

La présente convention a pour objectif de définir le cadre juridique et financier de la maîtrise d'ouvrage qui est confiée à la commune de la Teste de Buch par la COBAS dont les opérations sont décrites ci-dessous.

Dans le cadre de son programme de voirie, la ville de la Teste de Buch a programmé sur l'exercice budgétaire 2022 l'aménagement de la rue Pierre de Coubertin. Cette voie constitue un axe secondaire de circulation qui a vocation à intégrer un aménagement cyclable aux abords du collège Henri Dheurle et en continuité de la piste cyclable existante située avenue Gaston de Foix. Cet aménagement permettra de matérialiser et de résorber une discontinuité cyclable existante.